

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 13 MAI 2025 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2025

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt des rapports budgétaires au 31 mars 2025 et au 30 avril 2025

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 mars 2025 et au 30 avril 2025

4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 742 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2025

4.4 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2024

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 47, rue des Catamarans et désigné sous le numéro de lot 4 743 552

5.3 Avis de motion / Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

5.4 Adoption du projet de Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

5.5 Avis de motion / Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l'achat d'une génératrice mobile

5.6 Dépôt du projet de Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l'achat d'une génératrice mobile

5.7 Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saisons estivales 2025-2026-2027 / Gardium Sécurité inc.

5.8 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

5.9 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

- 5.10 Embauche d'un journalier-opérateur classe 2, saisonnier permanent / 30 semaines / Service des travaux publics
- 6. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 62-05-2025
 - 1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 63-05-2025
 - 2. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2025**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2025 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **CORRESPONDANCE**
- 3.1 **Liste de la correspondance du mois d'avril 2025**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2025 et invite les membres du conseil à la consulter.

- 4. **GESTION DES FINANCES**
- 4.1 **Dépôt des rapports budgétaires au 31 mars 2025 et au 30 avril 2025**

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, les rapports budgétaires au 31 mars 2025 et au 30 avril 2025 et les invite à les consulter.

- 64-05-2025
 - 4.2 **Adoption des comptes à payer au 31 mars 2025 et au 30 avril 2025**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mars 2025 totalisant 576 823,41 \$ et la liste des comptes à payer au 30 avril 2025 totalisant 458 919,53 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mars 2025 totalisant une somme de 576 823,41 \$ et la liste des comptes à payer au 30 avril 2025 totalisant une somme de 458 919,53 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

65-05-2025

4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 742 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 742 000 \$ qui sera réalisé le 27 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
12600-2024 (lot 4 743 584)	367 412 \$
12620-2024 (lot 5 754 600)	164 613 \$
12680-2024 (lot 4 743 572)	209 975 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 12600-2024, 12620-2024 et 12680-2024, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 27 mai 2025;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	25 200 \$	
2027	26 000 \$	
2028	27 000 \$	
2029	28 200 \$	
2030	29 300 \$	(à payer en 2030)
2030	606 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 12600-2024, 12620-2024 et 12680-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

66-05-2025

4.4 État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2024

Le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil une liste des immeubles dont les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, au 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à procéder aux mesures légales nécessaires, afin de recouvrer les taxes impayées au 31 décembre 2024, et ce, au moment qu'il le jugera opportun.

67-05-2025

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 1^{er} mai 2025;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 47, rue des Catamarans et désigné sous le numéro de lot 4 743 552

Le conseil municipal prend acte que la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 47, rue des Catamarans, lot 4 743 552, a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme, mais que ce dernier n'a pu formuler de recommandation à ce stade, en raison d'informations jugées lacunaires.

En conséquence, l'étude de la demande est reportée.

5.3 Avis de motion / Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

La conseillère Manon Huard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

68-05-2025

5.4 Adoption du projet de Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 (ci-après LAU), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la technique du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

ATTENDU QU'un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante, sans permettre toutefois à un projet de déroger aux objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la technique des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est un outil intéressant qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques et la flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la LAU;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt public d'adopter un tel règlement, afin d'autoriser des projets qui présentent une plus-value socioculturelle, mais dont les caractéristiques particulières rendent difficile leur intégration dans un contexte réglementaire traditionnel;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent Règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2025;

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le projet de Règlement numéro 12720-2025 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

5.5 Avis de motion / Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l'achat d'une génératrice mobile

La conseillère Manon Huard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l'achat d'une génératrice mobile.

5.6 **Dépôt du projet de Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l’achat d’une génératrice mobile**

La conseillère Manon Huard dépose le projet de Règlement numéro 12760-2025 décrétant un emprunt maximal de 473 052 \$ pour des travaux de réfection de la rue du Quai et l’achat d’une génératrice mobile, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s’il était ici tout au long reproduit.

Ce Règlement, dont la durée des remboursements est de 20 ans, vise la réfection de la rue du Quai et l’achat d’une génératrice mobile. Il s’adresse à l’ensemble de la population.

69-05-2025

5.7 **Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saisons estivales 2025-2026-2027 / Gardium Sécurité inc.**

ATTENDU QUE la Ville doit assurer le maintien de l’ordre sur son territoire durant les saisons estivales 2025-2026-2027;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir les services d’une agence de sécurité pour patrouiller et prévenir la criminalité sur son territoire;

ATTENDU l’appel d’offres publié sur le site du SEAO et dans le journal Constructo pour un service de patrouille et de gardiennage durant les périodes estivales 2025-2026-2027;

ATTENDU les quinze (15) soumissions reçues des firmes Gardium Sécurité inc., Garda World, Charco sécurité, NJE Sécurité inc., C2K Sécurité inc., Groupe Canadien sécurité privée inc., Univers sécurité inc., Sécurité SSPQ inc., King sécurité inc., Xtrem security inc., Nova protection inc., Service de sécurité spécialisé S3-K9 inc., Service Groupe Action inc., Agence AVP et B & M Groupe sécurité inc., en date du 9 avril 2025 (document en annexe);

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l’étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d’évaluation prévu dans l’appel d’offres, et que les résultats sont les suivants :

<u>Rang</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Pointage final</u>
1	• Gardium Sécurité inc.	2.69
2	• Garda World	2.43
3	• Charco sécurité	1.83
4	• NJE Sécurité inc.	N/A
5	• C2K Sécurité inc.	N/A
6	• Groupe Canadien sécurité privée inc.	N/A
7	• Univers sécurité inc.	N/A
8	• Sécurité SSPQ inc.	N/A
9	• King sécurité inc.	N/A
10	• Xtrem security inc.	N/A
11	• Nova protection inc.	N/A
12	• Service de sécurité spécialisé S3-K9 inc.	N/A
13	• Service Groupe Action inc.	N/A
14	• Agence AVP	N/A
15	• B & M Groupe sécurité inc.	N/A

ATTENDU QUE trois (3) soumissions étaient conformes à l'appel d'offres, soit les firmes Gardium Sécurité inc., Garda World et Charco sécurité;

ATTENDU QUE les firmes NJE Sécurité inc., C2K Sécurité inc., Groupe Canadien sécurité privée inc., Univers sécurité inc., Sécurité SSPQ inc., King sécurité inc., Xtrem security inc., Nova protection inc., Service de sécurité spécialisé S3-K9 inc., Service Groupe Action inc., Agence AVP et B &M Groupe sécurité inc., n'ont pas obtenu le pointage minimum de 70 % ou n'étaient pas conformes, par conséquent, leur enveloppe de prix n'a pas été ouverte;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Jacques Arsenault (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour un service de patrouille et de gardiennage durant les périodes estivales 2025-2026-2027 au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit la firme Gardium Sécurité inc., pour les sommes suivantes :

BORDEREAU DE SOUMISSION

(Cette annexe doit être placée dans une enveloppe cachetée clairement identifiée)

Sécurité municipale	Ressource	Nombre estimé d'heures	Taux horaire	Prix total
2025	Agent de sécurité / Plage	3 000 h	33.63\$	100890.00\$
	Agent de sécurité / Patrouilleur	1 200 h	38.25\$	45900.00\$
	Voiture patrouille (Incluant l'essence)	1 200 h	5.83\$	6996.00\$
	Système de communication Montant forfaitaire 5 radios 1 cellulaire (patrouille municipale)			1400\$
2026	Agent de sécurité / Plage	3 000 h	34.47\$	103410.00\$
	Agent de sécurité / Patrouilleur	1 200 h	39.21\$	47052.00\$
	Voiture patrouille (Incluant l'essence)	1 200 h	6.12\$	7344.00\$
	Système de communication Montant forfaitaire 5 radios 1 cellulaire (patrouille municipale)			1500\$
2027	Agent de sécurité / Plage	3 000 h	35.33\$	105990.00\$
	Agent de sécurité / Patrouilleur	1 200 h	40.19\$	48228.00\$
	Voiture patrouille (Incluant l'essence)	1 200 h	6.43\$	7716.00\$
	Système de communication Montant forfaitaire 5 radios 1 cellulaire (patrouille municipale)			1600\$
TOTAL saison 2025-2026-2027 (avant taxes)				478026.00\$
TPS				23901.30
TVQ				47683.09
GRAND TOTAL saison 2025-2026-2027				549610.39\$

Gardium Sécurité inc
Nom du soumissionnaire
136 St-Laurent, St-Eustache
Adresse
Signature autorisée

St-Eustache, QC J7P 5G1
Ville Code postal
7 avril 2025
Date

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, soit autorisé à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement de l'année concernée et le surplus non affecté.

70-05-2025

5.8 Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

ATTENDU QUE la Ville est d'accord à ce que La grande journée des petits entrepreneurs 2025 ait lieu au Centre communautaire Desjardins, le samedi 7 juin 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de signer un engagement à titre de Tiers répondant de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer au nom de la Ville, un engagement à titre de Tiers répondant de l'événement.

71-05-2025

5.9 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Centre communautaire Desjardins;

ATTENDU QUE la CNF utilisera le Centre communautaire Desjardins appartenant à la Ville durant la saison estivale 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les engagements et les responsabilités des parties quant à l'utilisation, la gestion et l'entretien du Centre communautaire Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer le protocole d'entente conclu entre la Ville et la CNF, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

72-05-2025

5.10 Embauche d'un journalier-opérateur classe 2, saisonnier permanent / 30 semaines / Service des travaux publics

ATTENDU les besoins au Service des travaux publics en raison du départ d'un employé;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'engagement d'un journalier-opérateur classe 2, saisonnier permanent, pour une durée minimale de 30 semaines par année au Service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Alexandre Raymond, à titre de journalier-opérateur classe 2, saisonnier permanent, pour une durée minimale de 30 semaines par année au Service des travaux publics. La rémunération est fixée à l'échelon 2 du poste de journalier-opérateur classe 2. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols bleus.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} juin prochain

6.2 Journée nationale des patriotes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 19 mai prochain en raison de la Journée nationale des patriotes.

6.3 Journée de l'arbre

La Journée de l'arbre aura lieu le samedi 24 mai prochain au Centre communautaire Desjardins, de 9 h à 12 h. Du compost sera disponible gratuitement, sous réserve des disponibilités.

6.4 Inscriptions / La grande journée des petits entrepreneurs

La grande journée des petits entrepreneurs aura lieu le samedi 7 juin prochain de 10 h à 14 h, au Centre communautaire Desjardins. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en visitant le www.petitsentrepreneurs.ca/fr/participer.

6.5 Vente / Cartes d'accès à la plage et vignettes de bateau

Exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert les vendredis après-midi les 16, 23 et 30 mai pour la vente de cartes d'accès à la plage et de vignettes de bateau, ainsi que deux samedis pour la vente de cartes d'accès à la plage exclusivement, soit les samedis 24 mai et 7 juin de 8 h 30 à 16 h.

6.6 Congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Monsieur le maire et monsieur Arsenault assisteront aux assises de l'Union des municipalités qui se tiendront du 14 au 16 mai au Centre des congrès de Québec.

6.7 Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités

Monsieur le maire assistera au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin au Centre Rogers à Ottawa. Il sera notamment question du Fonds municipal vert. Monsieur le maire souhaite que la Ville puisse obtenir un soutien financier pour des projets environnementaux.

6.8 Station de lavage d'embarcations

La station de lavage d'embarcations devrait nous être livrée au cours des prochaines semaines. Monsieur le maire rappelle l'importance de laver adéquatement les embarcations avant leur mise à l'eau, conformément à la méthodologie recommandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, laquelle est accessible sur le site Web du ministère ainsi que dans l'édition du journal « L'Entre-Guillemets » du mois de mai.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 28, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les tarifs et prix imposés pour l'utilisation d'une embarcation sur le lac Saint-Joseph.
2. La vitesse près de la descente à bateau du Domaine de la Rivière-aux-Pins.
3. La station de lavage.
4. La patrouille nautique.
5. La gestion des embarcations dans la Baie de Duchesnay.

Fin de la période de questions à 20 h 04.

73-05-2025

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 04.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA